

UNIVERSITE PAUL CEZANNE
AIX-MARSEILLE III

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE D'AIX-MARSEILLE

FINANCES PUBLIQUES DE L'ETAT

LICENCE 2^{ème} ANNEE

AIX (division B)
MARSEILLE

Fascicule 1/2

Séances 1 & 2

*Documents réunis par Monsieur le professeur **Gilbert ORSONI**
avec le concours de Fabrice Bin, chargé de travaux dirigés*

Année universitaire 2005-2006
(3^e semestre de Licence)

PREPARATION DES SEANCES DE TRAVAUX DIRIGES :
UTILISATION DU MANUEL & DU SITE INTERNET

Ces travaux dirigés de Finances publiques (« *Finances publiques de l'Etat* » au troisième semestre de Licence, « *Budgets publics et système fiscal* » au 4^e semestre) ont été conçus en étroite relation avec un manuel et un site Internet.

Le Manuel (ORSONI G. et VIESSANT C., *Eléments de finances publiques*, éditions Economica, Collection « Finances publiques » dirigée par L. PHILIP, 2005) est composé de grandes leçons synthétiques. Chacune d'elle est consacrée à une partie du cours magistral (présentation des Finances publiques, histoire, lois de finances, contrôles, etc...). Ne contenant que l'essentiel des connaissances, elles doivent être complétées par le site Internet :

<http://www.afef.asso.fr>

Ce site contient l'ensemble des éléments nécessaires pour préparer les Travaux dirigés :

- Chiffres,
- Textes de base,
- Jurisprudences essentielles,
- Bibliographie détaillée,
- Terminologie (il reprend sous une forme actualisé et numérique des définitions du *Dictionnaire encyclopédique de finances publiques*, paru en 2 Tomes aux éditions Economica en 1991, sous la direction de L. PHILIP).

Régulièrement actualisé, il permet de suivre l'évolution, constante, de la matière : l'évolution des chiffres de la croissance économique, des rentrées d'impôt, les modifications apportées tous les ans à la répartition des crédits par la loi de finances, etc...

- ◆ Un ensemble de questions ainsi que leurs corrections permet de tester vos connaissances.
- ◆ Les sujets des dernières années ainsi que les corrections de sujets-type permettent de vous familiariser aux exercices de l'examen et de vous entraîner à le passer.

Les éléments de chaque leçon écrits *en gras* dans le manuel correspondent à une des rubriques du site Internet. Sa consultation permet de la compléter avec les chiffres, les textes, la jurisprudence, etc., les plus récents. Les définitions permettent de découvrir ou de s'assurer de la connaissance de termes spécifiques à la matière. Les portraits de connaître les personnages qui ont apporté par leurs idées ou leurs actes, des éléments à la matière. Les décisions rapidement commentées permettent de situer les arrêts des exercices de travaux dirigés dans la jurisprudence des finances.

Pour approfondir vos préparations des liens avec d'autres sites Internet permettent d'aller chercher directement les informations relatives à la matière.

BIBLIOGRAPHIE DE BASE

I. OUVRAGES, DOCUMENTS, CODES

a. Ouvrages et Manuels de finances publiques.

- BOUVIER M., ESCLASSAN M.C. et LASSALE J.P., *Finances publiques*, 7^{ème} éd., LGDJ, 2004.
- CAMBY J.P., *La réforme du budget de l'Etat*, LGDJ, Coll. Système, 2002.
- DOUAT E., *Finances publiques Finances communautaires, nationales, sociales et locales*, 2^e éd., PUF, Coll. Thémis, 2000.
- GAUDEMET P.M. et MOLINIER J., *Finances publiques*, Tome I, *Budget et Trésor*, Montchrestien, 1996.
- LASCOMBE M. et VANDENDRIESSCHE X., *Les finances publiques*, 4^{ème} éd., Dalloz, Coll. Connaissance du droit, 2001.
- MARTINEZ J.C. et DI MALTA P., *Droit budgétaire*, 3^e éd., I.ITEC, 1999.
- MUZELLEC R., *Notions essentielles de finances publiques*, 13^e éd., Ed. Sirey, 2004.
- OLIVA E., *Finances publiques*, Sirey, collection « Aide-Mémoire », 2001.
- ORSONI G., *Sciences et législation Financières..Budgets publics et lois de finances*, *Economica*, 2005.
- ORSONI G. et VIESSANT C., *Eléments de finances publiques*, *Economica*, Collection « Finances publiques » dirigée par L. PHILIP, 2005
- PAYSANT A., *Finances publiques*, A. COLIN, 1999.
- PHILIP L. *Finances publiques*, Tome I, *Les dépenses publiques*, Cujas, 2000.
- PHILIP L. *Les fondements constitutionnels des finances publiques*, *Economica*, Coll. Poche, 1995.
- PHILIP L. (sous la direction de), *Dictionnaire encyclopédique de finances publiques*, 2 Tomes, *Economica*, 1991.
- SAIDI L. *Finances publiques*, 4^{ème} éd., Dalloz, 2003.
- TROTABAS L. et COTTERET J.M., *Droit budgétaire et comptabilité publique*, 4^{ème} éd., Dalloz, 1995.

b. Documents.

- Collection les Documents d'études de la documentation française
 - ORSONI G., *Principes et techniques budgétaires*, *Doc. d'études* n°5-02, La documentation française, 1992.
 - PHILIP L., avec la collab. de C. VIESSANT, Ordonnance de 1959 et loi organique de 2001 relatives aux lois de finances, 7^e éd., *Doc. d'études* n° 5-01, La documentation française, 2004.

c. Codes (Consulter la dernière édition)

- Code (Titres) constitutionnel.
- Code (Dalloz) des juridictions financières.
- Code général (Dalloz) des collectivités territoriales.

II. REVUES

- AJDA (Actualité Juridique de Droit Administratif).
- Les notes bleues de Bercy.
- Les Petites Affiches.
- RFDA (Revue Française de Droit Administratif).
- RFDC (Revue Française de Droit Constitutionnel).
- RFFP (Revue Française de Finances Publiques).
- RDP (Revue de Droit public).
- Revue du Trésor.
- La Semaine Juridique.

III. JURISPRUDENCE ET CHRONIQUES.

- FABRE P.J., *Les grands arrêts de la jurisprudence financière*, 4^{ème} éd., Sirey, 1996.
- FAVOREU L. et PHILIP L., *Les grandes décisions du Conseil constitutionnel*, 13^{ème} éd., Dalloz, 2005.
- LASCOMBE M. et VANDENDRIESSCHE X. :
 - Chronique de jurisprudence financière à la *Revue du Trésor* ;
 - Chronique à la *RFDA* de Droit public financier (Rubrique droit administratif et finances publiques).
- Chroniques à l'*AJDA* (jurisprudence des Chambres Régionale des comptes).
- Chroniques budgétaires et fiscales à la *RFFP*.
- Commentaires de la jurisprudence constitutionnelle financière à la *RFDC*.

IV. ARTICLES

- BOUVIER M., La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, *AJDA* octobre 2001, pp. 876 à 886.
- PELLET R., Réformer la Constitution financière, pour de nouveaux principes budgétaires, *RDP* 2002, n°1-2 (spécial), pp. 313 à 339.

V. SITES INTERNET:

- www.conseil-constitutionnel.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.assemblee-nat.fr
- www.senat.fr
- www.afcf.asso.fr
- www.financespubliques.com
- www.minefi.gouv.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX DIRIGES

1^{ER} SEMESTRE

SEANCE N°1 : Méthodologie et présentation des finances publiques, les dépenses publiques.

SEANCE N°2 : Les grands principes du droit budgétaire.

SEANCE N°3 : Finances de l'Etat : la présentation et le contenu des lois de finances.

SEANCE N°4 : L'exécution budgétaire.

SEANCE N°5 : Le contrôle des finances publiques.

SEANCE N°6 : Révision générale

SEANCE 1 : Méthodologie et présentation des finances publiques, les dépenses publiques

I PRESENTATION GENERALE : Objet, but et déroulement des séances

II PRESENTATION DES TRAVAUX DIRIGES : Méthode de travail, conseils pratiques, recherches bibliographiques.

III DOCUMENTS FOURNIS :

- Définition des finances publiques, *Encyclopédia Universalis*.
- SAIDI L., Finances publiques (notions générale). Définition extraite du *Dictionnaire encyclopédique de finances publiques* (ouvrage collectif rédigé sous la direction de L. PHILIP), Ed Economica, pp. 807 à 814.
- ORSONI G., Les Finances publiques sont-elles encore les finances de l'Etat ?, contribution aux *Mélanges Paul Amselek*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 631-650.
- Extraits de la Constitution relatifs aux lois de finances.
- Loi constitutionnelle n°96-138 du 22 février 1996 instituant les lois de financement de la sécurité sociale.
- Tableau comparatif : Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances / ordonnance n°59-2 du janvier 1959.
- Calendrier de la loi organique du 1^{er} août 2000, (Document extrait de : Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, *Vers une nouvelle gestion publique*, Lettre d'information sur la réforme des finances publiques, n°1, septembre 2001, p. 4)
- Les politiques gouvernementales : tableau des missions et programmes du budget général (DOB juin 2005).
- Missions et programmes hors budget général, extrait du *Rapport 2005 sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques* » présenté par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en juin 2005, tome 2, p. 17.
- Détail de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur universitaire », 20 janvier 2004.
- Extraits du « *Rapport 2005 sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques* » présenté par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en juin 2005.
- BOUVIER M., Nouvelle gouvernance et philosophie de la loi organique du 1^{er} août 2001 : aux frontières du réel et de l'utopie, *RFFP*, 2004, n°86, pp.193-218.
- MALINGRE V., L'Europe exige de M. Chirac l'équilibre des comptes publics en 2004, *Le Monde*, 16 mai 2002.
- LEPARMENIER A., La France s'engage devant l'UE à réduire ses dépenses d'Etat, *Le Monde*, 22 juin 2002.
- SHILLER R. J., Les risques réels de déficits, *Le Monde*, 2 septembre 2003.
- FAY S., le fort recul des rentrées fiscales pèse sur la préparation du budget, *Le Monde*, 9 septembre 2003.
- Décision du Conseil constitutionnel n° 11 DC du 20 janvier 1961, *Assurance maladie des exploitants agricoles*.

- Extrait de la Décision 64 DC du 2 juin 1976, Résolution tendant à modifier et à compléter certains articles du règlement du Sénat.
- Extrait de la Décision 82 DC du 20 juillet 1977, Loi tendant à compléter les dispositions du code des communes relatives à la coopération intercommunale et notamment de ses articles 2, 4, 6 et 7
- Extrait de la Décision du Conseil constitutionnel n° 203 DC du 28 Décembre 1985, Loi de finances rectificative pour 1985.

IV EXERCICES :

1. Quelles sont les sources du « droit des finances publiques » ?
2. Dans quelle mesure peut-on dire que les finances publiques ont une « dimension économique » ?
3. Quelles sont les limites actuelles à la mise en œuvre par le Gouvernement d'une politique dite de « relance économique » ?
4. **Commentaire guidé de la décision 11 DC du 20 janvier 1961.**
 - a. Qui sont les auteurs de la saisine et quel est le fondement de cette saisine ?
 - b. Quelle est la solution apportée par le Conseil constitutionnel ?
 - c. Quelle définition la haute juridiction donne-t-elle de la notion de « charge publique » ?
 - d. A partir de sa jurisprudence du 20 juillet 1977, quelle condition le Conseil constitutionnel pose-t-il pour analyser une requête introduite sur la base de l'article 40 de la Constitution ?
5. **A la lumière de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, répondez aux questions suivantes.**

Peut-on compenser :

- a. La création ou l'aggravation d'une charge publique en diminuant une autre charge ?
- b. La création ou l'aggravation d'une charge publique en créant ou augmentant une autre ressource publique ?
- c. La diminution d'une ressource publique en augmentant ou créant une autre ressource ?
- d. La diminution d'une ressource publique en diminuant ou supprimant une charge ?